



Adhésion à ImproSeine 2023-2024 - Adulte -

- Atelier débutant
- Atelier intermédiaire
- Atelier confirmé
- Atelier longform
- Stage

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Courriel (écrire en Majuscule) :

Téléphone :

L'adhésion à ImproSeine permet de :

- Accéder aux cours proposés par l'association
- D'être informé de toutes les activités proposées par l'association.

La cotisation est non-remboursable.

Adhésion annuelle à ImproSeine : 15€

J'ai lu et j'accepte de règlement intérieur 2023-2024 (ci-joint)

Signature de l'adhérent (précédé de la mention « Lu et approuvé »)

Règlement intérieur 2023-2024

Je soussigné.e (Prénom et Nom) :

.....

déclare avoir pris connaissance et accepter sans aucune réserve le règlement intérieur ci-dessous :

1. - MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de places dans les ateliers est limité. Seul le règlement des ateliers à l'année vous garantit l'inscription. L'inscription définitive est validée après réception :

- Du règlement des frais pédagogiques correspondant à l'atelier choisi
- De la signature d'autorisation de droits à l'image
- De la signature du règlement intérieur

L'inscription s'effectue de façon ferme et définitive, et ce pour toute la durée de l'engagement pris.

Toute annulation, tout désistement ou abandon de la part de l'élève ne pourra donner lieu à aucun remboursement total ni partie.

2. - PAIEMENT

Aucun élève ne sera admis au stage sans la remise du règlement complet. En cas de paiement échelonné par chèque, la totalité des chèques doit être remise avant le début du stage.

3. - CHANGEMENT D'ORGANISATION ÉVENTUEL

En cas d'effectif insuffisant, l'École se réserve le droit de diminuer le nombre d'heures initialement prévu. L'école se réserve le droit de modifier le lieu des cours, les horaires, les intervenants sans qu'aucun remboursement total ou partiel ne puisse être demandé par les élèves ou leurs représentants légaux. En cas de confinement décidé par les autorités compétentes, les périodes de cours non honorées seront remplacées par des stages en présentiel, ou par un avoir sur d'autres périodes de l'année.

4. - ENGAGEMENTS DE L'ÉLÈVE

L'élève s'engage à :

1. Respecter le présent règlement intérieur ainsi que le règlement intérieur du local d'activité accueillant les cours.
2. Respecter les horaires des cours. Il se doit de prévenir en amont en cas de retard, absence.
3. Venir avec une tenue adaptée à l'improvisation. Les vêtements non adaptés sont chaussures de villes, chaussures à talon, jupes ou vêtements trop cintrés pour effectuer des mouvements.

6. - MOTIFS D'EXCLUSION

Un élève peut être exclu pour les motifs suivants : comportement en non-adéquation avec l'activité théâtrale (manque de respect vis-à-vis des intervenants et/ou des autres élèves, comportement dangereux ou violent, dégradation à caractère permanent du lieu ou de son matériel, comportement altéré).

Aucun remboursement total ou partiel ne peut être accordé suite à cette décision.

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention manuscrite «Lu et approuvé»

Signature du représentant légal pour les élèves mineurs.

Autorisation de droits à l'image

Je soussigné.e (Prénom et Nom) :

.....

Demeurant :

.....

Date de naissance :

.....

Déclare par la présente autoriser l'association improseine pour une exploitation non commerciale à utiliser gracieusement, intégralement ou partiellement, dans le monde entier et pour la durée légale de protection des droits, les droits de reproduction, représentation, et plus largement de communication concernant mes images, voix, dires et/ou commentaires sur tous supports concernant improseine.

Je reconnais être en pleine capacité de signer la présente autorisation et renonce à toute rémunération ou indemnité pour l'exploitation des droits visés ci-dessus.

Je garantis que je ne suis pas lié.e par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour valoir ce que de droit.

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention manuscrite «Lu et approuvé»

Signature du représentant légal pour les élèves mineurs.